

www.cgf.pf

C.A.P. TRANSITOIRE UNIQUE

LES CAS DE SAISINE

DOCUMENTS

BUT DE LA

RÉFÉRENCE DE

OBJET	TEXTE	À TRANSMETTRE	SAISINE
		NOTATION	
Notation et appréciation (trois semaines au moins avant la séance de la CAP)	Article 48 de 1'ordonnance n° 2005- 10 du 4 janvier 2005 et Articles 113 et 118 du décret n° 2011-1040 du 29 août 2011	Formulaire de saisine Chaque commune, groupement de communes et établissement public administratif relevant des communes de la Polynésie française transmet au centre de gestion et de formation une fiche de notation pour chacun de ses fonctionnaires	Avis de la CAP
Notation Fiches individuelles de notation des fonctionnaires au cours du premier trimestre de l'année N	Article 117 alinéa 1 ^{er} du décret n° 2011-1040 du 29 août 2011	Formulaire de saisine Le fiche de notation doit être adressée au fonctionnaire qui émet ses vœux L'autorité de nomination procède ensuite à la notation de son personnel (réponse aux vœux, appréciations sur la valeur professionnelle du fonctionnaire, note chiffrée détaillée) La fiche individuelle est communiquée au fonctionnaire qui atteste en avoir pris connaissance en la signant (cette communisation intervient trois semaines au moins avant la réunion de la CAP) Les fiches de notation signées par les fonctionnaires sont transmises à la CAP	Avis de la CAP
Notation Révision de la notation et de l'appréciation à la demande du fonctionnaire	Article 48 de l'ordonnance n° 2005- 10 du 4 janvier 2005 et Article 116 alinéa 3 du décret n° 2011-1040 du 29 août 2011 et Article 34 de l'arrêté modifié n°1093 DIPAC du 5 juillet 2012	Demande de révision de l'appréciation et de la note formulée par courrier du fonctionnaire. Nota bene: la demande écrite doit être parvenu à l'autorité de nomination, 8 jours au moins, avant la réunion de la CAP TU. Formulaire de saisine Courrier de l'autorité de nomination précisant si un recours gracieux a été formulé par le fonctionnaire et la réponse apportée.	Avis de la CAP

	~		~
AVAN	CEMEN	AL DE	CARRIERE

Avancement d'échelon à l'ancienneté minimale à l'ancienneté maximale (réduction d'ancienneté au vu de la valeur professionnel)	Article 28 de l'ordonnance du 4 janvier 2005 et Article 200 du décret n°2011-1040 du 29 août 2011 et Article 34 de l'arrêté modifié n°1093 DIPAC du 5 juillet2012 et Arrêtés consolidés n° 1116 à 1119 des statuts particuliers des cadres d'emplois	Formulaire de saisine Les communes, groupements de communes et établissements publics relevant des communes de la Polynésie française adressent leurs tableaux d'avancements avec les dates d'avancement possibles à l'ancienneté minimale et à l'ancienneté maximale (réduction d'ancienneté).	Avis de la CAP
Avancement de grade - Tableau d'avancement établi après une sélection par voie d'examen professionnel - Nomination d'un fonctionnaire inscrit au tableau d'avancement lorsque l'application des règles prévues par le statut particulier d'un cadre d'emplois n'a permis de prononcer aucun avancement dans un grade pendant une période d'au moins quatre ans	Article 28 de l'ordonnance du 4 janvier 2005 et Articles 119 et 200 du décret n°2011-1040 du 29 août 2011 et Article 34 de l'arrêté modifié n°1093 DIPAC du 5 juillet 2012 et Arrêtés consolidés n° 1116 à 1119 des statuts particuliers des cadres d'emplois	Les communes, groupements de communes et établissements publics relevant des communes de la Polynésie française adressent leurs tableaux d'avancements de grade.	Avis de la CAP
Liste d'aptitude pour la promotion interne (par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle)	Article 44 de l'ordonnance du 4 janvier 2005	Formulaire de saisine Adresser vos propositions d'inscription au titre de la promotion interne de l'année N pour les agents concernés.	Avis de la CAP

AB	SE	NC	ES
		\cdot	\mathbf{L}

ABSENCES			
Congé de maladie (ordinaire, longue maladie, longue durée, accident du travail) Licenciement à l'expiration d'un congé de maladie (si le fonctionnaire refuse le poste assigné sans motif valable lié à l'état de santé)	Article 54-2°,3° et 4° de l'ordonnance du 4 janvier 2005 et Articles 86 alinéa 4 et 104 du décret n° 2011- 1040 du 29 août 2011	Formulaire de saisine Lettre de l'autorité de nomination expliquant les raisons pour lesquelles il souhaite licencier le fonctionnaire concerné Un état récapitulatif de la dernière situation administrative du fonctionnaire	Avis de la CAP
Congé pour formation syndicale Refus d'accorder un congé pour formation syndicale	Article 54-7° de l'ordonnance du 4 janvier 2005 et Article 109 alinéa 3 du décret n°2011-1040 du 29 août 2011	Formulaire de saisine Le fonctionnaire concerné doit transmettre la lettre de son autorité de nomination expliquant les raisons du refus d'accorder un congé pour formation syndicale.	Information de la CAP
Refus de décharge de service pour activité syndicale Refus de désignation d'un fonctionnaire bénéficiaire de décharges d'activité de service	Article 28 de l'ordonnance du 4 janvier 2005 et Article 165 – III du décret n° 2011-1040 du 29 août 2011	Lettre de saisine de l'autorité de nomination précisant que la désignation du fonctionnaire est incompatible avec la bonne marche de l'administration. Formulaire de saisine Un état récapitulatif de la dernière situation administrative du fonctionnaire Profil du poste validé, signé et daté (s'il y a)	Avis sur la désignation d'un autre fonctionnaire
<u>Démission</u> Refus d'accepter une démission	Article 68 alinéa 2 de l'ordonnance du 4 janvier 2005	Formulaire de saisine Lettre de saisine du fonctionnaire accompagnée du courrier de refus de l'autorité de nomination	Avis motivé de la CAP
Formation Refus pour formation professionnel	Article 28 de l'ordonnance du 4 janvier 2005 et Article 34 de l'arrêté modifié n°1093 DIPAC du 5 juillet 2012	Formulaire de saisine Lettre de l'autorité de nomination expliquant les raisons du refus d'accorder un congé pour formation professionnel	CAP consultée

STAGE			
Prolongation de stage	Article 20 alinéa 2 du décret n° 2011-1040 du 29 août 2011 et Article 76 du décret n° 2011-1551 du 15 novembre 2011 et Article 34 de l'arrêté modifié n°1093 DIPAC du 5 juillet 2012 et Arrêtés consolidés n° 1116 à 1119 des statuts particuliers des cadres d'emplois	Lettre de saisine de l'autorité de nomination Formulaire de saisine Rapport circonstancié de l'autorité de nomination, du directeur général des services, du secrétaire général des services ou des chefs de service justifiant l'insuffisance professionnelle du fonctionnaire (exécution des tâches confiées, connaissances professionnelles, manière de servir,) La fiche d'évaluation (à mi-parcours et/ou en fin de stage) visé par la hiérarchie directe et l'agent lui-même. Un état récapitulatif de la dernière situation administrative du fonctionnaire Profil du poste validé, signé et daté (s'il y a) Attestations de formation obligatoire et autres (s'il y a)	Avis de la CAP
Licenciement du fonctionnaire stagiaire - En cours de stage pour insuffisance professionnelle, après accomplissement de la moitié au moins de la période normale de stage - Au terme de la période de prolongation de stage	Article 21 alinéa 1 ^{er} du décret n° 2011- 1040 du 29 août 2011 et Article 76 du décret n° 2011-1551 du 15 novembre 2011 et Article 34 de l'arrêté modifié n°1093 DIPAC du 5 juillet 2012 et Arrêtés consolidés n° 1116 à 1119 des statuts particuliers des cadres d'emplois	Lettre de saisine de l'autorité de nomination Formulaire de saisine Rapport circonstancié de l'autorité de nomination, du directeur général des services, du secrétaire général des services ou des chefs de service démontrant l'insuffisance professionnelle confiées, connaissances professionnelles, manière de servir,) La fiche d'évaluation (à mi-parcours et/ou en fin de stage) visé par la hiérarchie directe et l'agent lui-même Un état récapitulatif de la dernière situation administrative du fonctionnaire Profil du poste validé, signé et daté (s'il y a) Lettre de convocation et procès-verbal à l'entretien préalable au licenciement en cours de période de stage Observation écrite de l'agent au regard du rapport circonstancié de l'autorité de nomination, du directeur général des services, du secrétaire général des services ou des chefs de service (s'il y a) Attestations de formation obligatoire et autres (s'il y a)	Avis de la CAP

Refus de titularisation	Article 28 de l'ordonnance du 4 janvier 2005 et Article 11 ou 10 ou 8 des arrêtés consolidés n° 1116 à 1119 DIPAC du 5 juillet 2012 et Article 34 de l'arrêté modifié n°1093 DIPAC du 5 juillet 2012	Lettre de saisine de l'autorité de nomination Formulaire de saisine Rapport circonstancié de l'autorité de nomination, du directeur général des services, du secrétaire général des services ou des chefs de service justifiant l'insuffisance professionnelle du fonctionnaire (exécution des tâches confiées, connaissances professionnelles, manière de servir,) La fiche d'évaluation (à mi-parcours et/ou en fin de stage) visé par la hiérarchie directe et l'agent lui-même Profil du poste validé, signé et daté (s'il y a) Un état récapitulatif de la dernière situation	Avis de la CAP
		administrative du fonctionnaire Attestations de formation obligatoire et autres (s'il y a)	
	D	ISPONIBILITÉ	
Disponibilité sur demande et renouvellement de disponibilité sur demande Pour effectuer des études ou recherches présentant un intérêt général	Article 69-1° du décret n°2011-1040 du 29 août 2011 et Article 76 du décret n°2011-1551 du 15 novembre 2011 et Article 34 de l'arrêté modifié n°1093 DIPAC du 5 juillet 2012	Formulaire de saisine Lettre de saisine de l'autorité de nomination précisant le type de disponibilité sur demande, la date d'effet ainsi que la durée de la disponibilité Demande du fonctionnaire sollicitant une disponibilité sur demande. Elle précisera le type de disponibilité, la date d'effet ainsi que la durée de la disponibilité Un état récapitulatif de la dernière situation administrative du fonctionnaire	Avis de la CAP
Disponibilité sur demande et renouvellement de disponibilité sur demande Pour convenances personnelles	Article 69-2° du décret n°2011-1040 du 29 août 2011 et Article 76 du décret n°2011-1551 du 15 novembre 2011 et Article 34 de l'arrêté modifié n°1093 DIPAC du 5 juillet 2012	Formulaire de saisine Lettre de saisine de l'autorité de nomination précisant le type de disponibilité sur demande, la date d'effet ainsi que la durée de la disponibilité Demande du fonctionnaire sollicitant une disponibilité sur demande. Elle précisera le type de disponibilité, la date d'effet ainsi que la durée de la disponibilité Un état récapitulatif de la dernière situation administrative du fonctionnaire	Avis de la CAP

Disponibilité sur demande et renouvellement de disponibilité sur demande Pour créer ou reprendre une entreprise	Article 70 du décret n°2011-1040 du 29 août 2011 et Article 76 du décret n°2011-1551 du 15 novembre 2011 et Article 34 de l'arrêté modifié n°1093 DIPAC du 5 juillet 2012	Formulaire de saisine Lettre de saisine de l'autorité de nomination précisant le type de disponibilité sur demande, la date d'effet ainsi que la durée de la disponibilité Demande du fonctionnaire sollicitant une disponibilité sur demande. Elle précisera le type de disponibilité, la date d'effet ainsi que la durée de la disponibilité Un état récapitulatif de la dernière situation administrative du fonctionnaire Statuts de l'entreprise	Avis de la CAP
		Avis de la commission de déontologie	

DÉTACHEMENT

<u>Nb</u> : Les demandes de détachement donnent lieu à une consultation obligatoire de la C.A.P pour la collectivité d'accueil. Par contre, l'avis de la C.A.P n'est pas requis dans le cas de détachement de plein droit (détachement pour exercer un mandat syndical)			
Les demandes de détachement (ou de renouvellement) de courtes durée/de longue durée auprès d'une commune, d'un groupement de communes ou d'un établissement public administratif	Article 56 du décret n°2011-1040 du 29 août 2011 et Article 77 du décret n°2011-1551 du 15 novembre 2011 et Article 34 de l'arrêté modifié n°1093 DIPAC du 5 juillet2012	Formulaire de saisine Lettre de saisine de l'autorité de nomination d'accueil précisant la date de début du détachement (ou de renouvellement) et la durée qui ne peut excéder 2 ans ou 5 ans selon que le détachement est de courte ou de longue durée. Demande du fonctionnaire sollicitant le détachement et mentionnant la date de début et la durée de détachement. Dernière situation administrative du fonctionnaire dans sa collectivité d'origine (dernier arrêté de nomination, avancement de grade, avancement d'échelon, reclassement indiciaire) Grille indiciaire du cadre d'emplois, corps ou emploi d'origine du fonctionnaire Accord de l'administration d'origine	Avis de la CAP
Détachement et renouvellement de détachement d'un fonctionnaire communal vers la fonction publique : (Pays, Etat,)	Article 56 du décret n°2011-1040 du 29 août 2011	Formulaire de saisine Lettre de saisine de l'autorité de nomination d'accueil précisant la date de début du détachement (ou de renouvellement) et la durée du détachement qui ne peut excéder 2 ans ou 5 ans selon que le détachement est de courte ou de longue durée. Demande du fonctionnaire sollicitant le détachement et mentionnant la date de début et la durée du détachement. Dernière situation administrative du fonctionnaire dans sa collectivité d'origine (dernier arrêté de nomination, avancement de grade, avancement d'échelon, reclassement indiciaire) Grille indiciaire du cadre d'emplois, corps ou emploi d'origine du fonctionnaire Accord de l'administration d'origine	Avis de la CAP

Détachement et renouvellement de détachement dans la FPC d'un fonctionnaire venant d'une fonction publique métropolitaine : Etat, hospitalière)	Article 9 de l'ordonnance 2005-10 du 04 Janvier 2005 et Article 56 du décret n°2011-1040 du 29 août 2011 et Chapitre VI ou V des arrêtés consolidés n° 1116 à 1119 DIPAC du 5 juillet 2012	Lettre de saisine de l'autorité de nomination d'accueil précisant la date de début du détachement (ou de renouvellement) et la durée du détachement qui ne peut excéder 3 ans. Demande du fonctionnaire sollicitant le détachement et mentionnant la date de début et la durée du détachement. Dernière situation administrative de l'agent dans sa collectivité d'origine (dernier arrêté de nomination, avancement de grade, avancement d'échelon, reclassement indiciaire) Grille indiciaire du cadre d'emplois, corps ou emploi d'origine du fonctionnaire Accord de l'administration d'origine	Avis de la CAP
Détachement et renouvellement de détachement dans un emploi de collaborateur de cabinet	Article 56 du décret n°2011-1040 du 29 août 2011	Formulaire de saisine Lettre de saisine de l'autorité de nomination d'accueil précisant la date de début du détachement (ou de renouvellement) et la durée du détachement qui ne peut excéder 2 ans ou 5 ans selon que le détachement est de courte ou de longue durée. Demande du fonctionnaire sollicitant le détachement et mentionnant la date de début et la durée du détachement	Avis de la CAP
Intégration dans un cadre d'emplois à la suite d'un détachement	Article 77 du décret n°2011-1551 du 15 novembre 2011 et Chapitre VI ou V des arrêtés consolidés n° 1116 à 1119 DIPAC du 5 juillet 2012 et Article 34 de l'arrêté modifié n°1093 DIPAC du 5 juillet2012	Formulaire de saisine Lettre de saisine du fonctionnaire en détachement depuis au moins deux ans et marquant sa volonté d'intégrer la FPC Un état récapitulatif de la dernière situation administrative du fonctionnaire	Avis de la CAP

LICENCIEMENT

LICENCIENENI			
Licenciement du fonctionnaire - après mise en disponibilité d'office ou maintien en disponibilité d'un fonctionnaire ayant refusé trois propositions d'affectation en vue de sa réintégration (après détachement, congé parental, disponibilité sur demande ou disponibilité d'office après l'expiration des congés de maladie)	Articles 68 du décret n°2011-1040 du 29 août 2011	Lettre de saisine de l'autorité de nomination Formulaire de saisine Les trois propositions d'affectation Les trois refus Un état récapitulatif de la dernière situation administrative du fonctionnaire	Avis de la CAP
Admission à la retraite pour inaptitude physique	Articles 86 alinéa 3 et 104 du décret n°2011- 1040 du 29 août 2011 et Article 13 tiret 2 de l'arrêté modifié n°1110 DIPAC du 5 juillet2012	Formulaire de saisine Lettre de saisine de l'autorité de nomination qui précise que le fonctionnaire ne peut être reclassé, mis en disponibilité et inapte définitivement à l'exercice de tout emploi. Avis de la commission de réforme	Avis de la CAP

DIVERS			
Réintégration À l'issue d'une période de privation des droits civiques À l'issue d'une période d'interdiction d'exercer un emploi public Dans la nationalité française	Article 65 alinéa 3 de l'ordonnance du 4 janvier 2005	Lettre de saisine Lettre de saisine de l'autorité de nomination Demande du fonctionnaire sollicitant sa réintégration à l'issue de la période de privation des droits civiques ou de la période d'interdiction d'exercer un emploi public ou en cas de réintégration dans la nationalité française Document officiel permettant d'établir la fin de la période de privation des droits civiques ou la fin de la période d'interdiction d'exercer un emploi public ou la réintégration dans la nationalité française Eventuellement joindre le profil du poste validé, signé et daté (s'il y a)	Avis de la CAP

		P 1: 1 ::	
Suppression d'emploi conduisant au reclassement dans un emploi correspondant à son grade	Article 70 alinéa 1 ^{er} de l'ordonnance du 4 janvier 2005	Formulaire de saisine Lettre de saisine de l'autorité de nomination Avis du comité technique paritaire Copie du dossier soumis au CTP Copie de la lettre d'information transmise au CGF Formulaire de saisine	Avis de la CAP
Temps partiel Refus d'autorisation ou litige relatif à l'exercice du temps de travail à temps partiel sur autorisation	Article 76 du décret n°2011-1551 du 15 novembre 2011	Lettre de saisine Lettre de l'autorité de nomination motivant son refus exposant les raisons du litige relatif à l'exercice du travail à temps partiel Un état récapitulatif de la dernière situation administrative du fonctionnaire	Avis de la CAP
Recul de la limite d'âge lorsque le fonctionnaire occupe des fonctions nécessitant un haut niveau de technicité ou difficile à pourvoir du fait de la situation géographique de leur lieu d'exercice	Article 67 de 1'ordonnance du 4 janvier 2005 et Article 1 ^{er} - 3 ^{ème} tiret de l'arrêté n° HC 788 DIPAC du 22 mai 2012	Formulaire de saisine Lettre de saisine de l'autorité de nomination Un état récapitulatif de la dernière situation administrative du fonctionnaire Profil du poste, missions exercées par le fonctionnaire	Avis de la CAP
L'intégration du fonctionnaire qui occupe des emplois à temps non complet mais qui ne remplit pas les conditions d'ancienneté ou de diplôme exigées par le statut particulier du cadre d'emplois correspondant	Article 214 du décret n°2011-1040 du 29 août 2011	Formulaire de saisine Lettre de saisine de l'autorité de nomination. Cette lettre devra notamment préciser les motifs d'intégration sans conditions d'ancienneté ou de diplôme Profil du poste, missions exercées par le fonctionnaire Un état récapitulatif de la dernière situation administrative du fonctionnaire	Proposition motivée de la CAP
Mise à disposition - Octroi et renouvellement - À l'issue de la mise à disposition, affectation dans des fonctions autres que celles exercées antérieurement mais d'un niveau hiérarchique comparable	Articles 45 et 55 du décret n°2011-1040 du 29 août 2011 et Article 76 du décret n°2011-1551 du 15 novembre 2011 et Article 34 de l'arrêté modifié n°1093 DIPAC du 5 juillet 2012	Formulaire de saisine Lettre de saisine de l'autorité de nomination qui emploie le fonctionnaire (collectivité d'origine). Cette lettre précisera l'organisme d'accueil, la date d'effet de la mise à disposition, sa durée (3 ans max) ainsi que la quotité de mise à disposition si le fonctionnaire est mis à disposition sur une partie de son temps de travail Demande du fonctionnaire précisant l'organisme d'accueil, la date d'effet de la mise à disposition, sa durée (3 ans max) ainsi que la quotité de mise à disposition si le fonctionnaire est mis à disposition sur une partie de son temps de travail Projet de convention de mise à disposition	Avis de la CAP

		P 1: 1 ::	
Mutation interne avec changement de domicile ou entraînant une modification de la situation administrative du fonctionnaire	Article 47 de l'ordonnance du 4 janvier 2005 et Article 76 du décret n°2011-1551 du 15 novembre 2011 et Article 34 de l'arrêté modifié n° 1093 DIPAC du 5 juillet 2012	Formulaire de saisine Lettre de saisine de l'autorité de nomination précisant les motifs de la mutation interne, les détails du nouveau poste (profil de poste), les conséquences financières et géographiques pour le fonctionnaire Accord du fonctionnaire (facultatif) Un état récapitulatif de la dernière situation administrative du fonctionnaire	Avis de la CAP
Reclassement suite à une inaptitude physique	Article 121 alinéa 1 ^{er} du décret n° 2011-1040 du 29 août 2011 et Article 76 du décret n°2011-1551 du 15 novembre 2011 et Article 34 de l'arrêté modifié n° 1093 DIPAC du 5 juillet 2012 et Article 10 de l'arrêté modifié n°1110 DIPAC du 5 juillet2012	Formulaire de saisine Lettre de saisine de l'autorité de nomination Procès-verbal du comité médical (ou commission de réforme) constatant l'inaptitude temporaire ou définitive à l'emploi d'origine et l'aptitude aux fonctions d'un autre cadre d'emplois Dernière situation administrative du fonctionnaire dans son grade d'origine (dernier arrêté de nomination, avancement d'échelon) Avis du comité médical Un état récapitulatif de la dernière situation administrative du fonctionnaire	Avis de la CAP
Décisions refusant des autorisations d'absence pour suivre une action de préparation à un concours administration ou une action de formation continue.	Article 76 du décret n°2011-1551 du 15 novembre 2011	Formulaire de saisine Lettre de saisine du fonctionnaire Lettre de l'autorité de nomination motivant son refus	Avis de la CAP